

2008/178 - «LA BO DE LYON 2008 » - CONTRAT DE CONCESSION  
DES DROITS (DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La BO de Lyon » est un DVD offrant une compilation d'images locales à caractère musical (clips, concerts, festivals), mettant ainsi en valeur une trentaine d'artistes de styles très variés, une quinzaine de structures (tourneurs, labels, associations musicales), ainsi qu'une vingtaine de salles de concerts de l'agglomération lyonnaise.

Depuis 2002, la Ville de Lyon réfléchit sur les meilleures façons de conserver la dynamique et l'engouement musical de la Fête de la Musique sur le reste de l'année. A l'occasion de l'édition de 2006, nous avons souhaité offrir au secteur des Musiques Actuelles et au public un outil vidéo de promotion et de découverte de ses artistes locaux tout en soutenant l'ensemble des acteurs de la scène locale (labels et salles de concerts). 4 000 exemplaires sont ainsi distribués largement et gratuitement lors de la Fête de la Musique, le 21 juin dans la Ville de Lyon.

Pour sa 3<sup>e</sup> édition en 2008, « la BO de Lyon » offre sur une durée de 2 h 30 une compilation très diversifiée présentant notamment des œuvres des artistes suivants :

Jazz : Novox, Stéphane Vincenzo Trio

Hip hop : Trepann, BARJ, Dialect, Scratch Bandits Crew, Kosh,

Chanson : Hervé Lapalud, Duo Bab-L

World : Tram des Balkans, Ekoun Sekta, Matanga

Rock : Stereotypical Working Class, Leitmotiv'Blastik Pertran, Fun Carmen, Triste Sire, XX Mariani

Pop rock : PM's Better, Red Castle Addiction, Suomi6, Celo

Electro : Para-lel, Cosmos 70, Mango Gadzi & No mad ?, Panda transport, Filastine, Siméo, Monsieur Hiii !

En matière de vidéos, la Ville de Lyon prend à sa charge le paiement des droits de représentation d'images à la SDRM (Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique) filiation de la SACEM.

Cependant, pour la reproduction mécanique, ainsi que pour toutes les diffusions prévues des images de « La BO de Lyon », un contrat de concession des droits de reproduction et des droits de représentation signé auprès des personnes producteurs ou sociétés détentrices de ces droits est nécessaire ».

Vu ledit contrat ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

**DELIBERE**

1. Le contrat de concession des droits de reproduction et des droits de représentation signé auprès des personnes producteurs ou sociétés détentrices des droits de « La BO de Lyon », est approuvé.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM